

Indemnisation voiture volée

Par sylvieugenie, le 13/02/2018 à 16:32

BONJOUR

MA Voiture a ete volée en juillet 2017,indemnisée par mon assureur en aout valeur argus. en janvier 2018 mon assureur m'annonce que la voiture est retrouvée et me demande le remboursement de 30% de la valeur du vehicule pretextant qu'il n'y a pas eu effraction. que puis je faire ?

Par Visiteur, le 13/02/2018 à 16:46

Bonjour,

Si vous contestez, il vous faut faire exécuter une contre expertise à vos frais.

Par chaber, le 13/02/2018 à 16:48

bonjour

[citation]remboursement de 30% de la valeur du vehicule pretextant qu'il n'y a pas eu effraction[/citation]est-ce mentionné dans votre contrat?

Quel est le modèle et le type du véhicule?

Comment ouvrez-vous les portières?

Démarrage avec clef ou carte?

lisez le lien ci-dessous qui pourra vous éclairer.

 $\frac{\text{http://sosconso.blog.lemonde.fr/2016/04/20/vol-de-voiture-sans-effraction-lassurance-doit-jouer/}$